



- D'AUGMENTER L'AIDE en vigueur depuis le 18.11.2019 qui est attribué à chaque bénéficiaire à 100,- € ;
- DECIDE d'attribuer un bon de fuel-oil d'une valeur de 100,- € ou d'une valeur identique de bouteilles de gaz. Cette dernière attribution n'est faite qu'une seule fois même si plusieurs personnes habitent sous le même toit ;
- PREND ACTE que le bon de combustibles peut être converti en bon alimentaire à l'encontre des personnes utilisant un chauffage central électrique ou au gaz naturel ;
- VOTE les crédits nécessaires à ces dépenses.

**- Secours à titre unique et exceptionnel :**

Le conseil d'administration est d'avis de reconduire les bons d'achat temporaire d'un montant de 50,- €.

**Conditions d'attribution des secours et prestations temporaires :**

Toute personne sollicitant un secours doit, à l'appui de sa demande, justifier qu'elle réside dans la commune et qu'elle ne possède pas de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

La demande devra être accompagnée des justificatifs de revenus et des charges de famille.

Les demandeurs seront soumis à certaines conditions de ressources.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
après avoir entendu les propositions et les explications de la Vice-Présidente,  
et entendu l'avis de ses membres,  
à l'unanimité des voix

- DECIDE de relever le plafond de ressources, en vigueur depuis le 21.11.2022. Pour l'octroi des prestations, les revenus des demandeurs ne devront pas dépasser, par jour et par personne :

Bénéficiaire seul : de 31,78 € à 32,04 €

Famille : de 24,67 € à 24,87 €

La moitié des revenus des enfants salariés vivants au foyer sera prise en compte pour le calcul du taux journalier.

- DECIDE d'octroyer un bon d'achat d'un montant de 50,- €.
  - DECIDE de confier cette prestation à la Direction Régionale et Entrepôt du magasin NORMA de SARREBOURG.
  - PREND ACTE que la liste des demandeurs sera soumise aux membres lors d'une prochaine réunion.
  - PREND ACTE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2023.
-

**POINT N° 02 : Attribution de cadeaux aux Noces d'Or et de Diamant de l'année 2024.**

Pour l'année 2024, il y a lieu de compter huit Noces d'Or et six Noces de Diamant.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
à l'unanimité des voix,

- DECIDE de maintenir le montant pour l'achat de cadeaux aux jubilés des Noces d'Or et de Diamant à 60,- € ;
- PREND ACTE que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024.

---

**POINT N° 03 : Attribution de cadeaux d'anniversaire aux personnes âgées de plus de 90 ans pour l'année 2024.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
à l'unanimité des voix,

- DECIDE de reconduire pour l'année 2024 les cadeaux d'anniversaire aux 68 personnes âgées de plus de 90 ans de la commune.
- RELEVER le montant des cadeaux de 46,- € à 50,- €, décision du 17.11.1989 et de maintenir à 60,- € pour les centenaires ;
- PREND ACTE que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024.

---

**POINT N° 04 : Gestion du Foyer-Logements pour Personnes Agées (F.P.A.) :**  
**- Régularisation des charges locatives annuelles : Période du 01.07.2022 au 30.06.2023.**

Se référant aux délibérations des 24.10.1996 et 25.06.1998,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
à l'unanimité des voix,

- ADOPTE la répartition des charges locatives, afférente à la période du 01.07.2022 au 30.06.2023 et applicable aux locataires de la Résidence.

---

**- Renouvellement du contrat de location d'un logement en bureau d'infirmières libérales.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, Vice-Présidente, qui précise que le logement 13 sis 1 Impasse Château Massing, d'une superficie de 35,65 m<sup>2</sup>, est loué par le cabinet d'infirmières Nicole KNADEN et Stéphanie HILBERT et expire au 30 novembre 2023.

Elle propose le renouvellement de la convention pour une durée de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour les besoins de leur activité d'infirmières libérales et qui prendra fin le 31 octobre 2025.

après avoir entendu l'avis des membres  
à l'unanimité des voix,

- DECIDE DE RECONDUIRE la location à Mmes Nicole KNADEN et Stéphanie HILBERT, avec effet du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le logement situé au rez-de chaussée du Foyer pour Personnes Agées sis 1 Impasse Château Massing d'une superficie de 35,65 m<sup>2</sup> moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 414,- € chauffage et eau compris,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les locataires la convention d'occupation précaire d'une durée de 23 mois, renouvelable.

---

**- Renouvellement du contrat de maintenance de l'ascenseur du F.P.A.**

Le contrat de maintenance souscrit avec la Sté SCHINDLER a été revu à la baisse.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
et entendu l'avis des membres,  
à l'unanimité des voix,

- DECIDE D'ACCEPTER le contrat de maintenance de l'ascenseur du F.P.A. avec la Sté SCHINDLER ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer le contrat correspondant ;
- PREND ACTE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2023.

---

**- Renouvellement du contrat d'électricité au F.P.A.**

Suite à l'expiration du contrat d'électricité au F.P.A. souscrit auprès d'EDF Collectivité,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
et entendu l'avis des membres,  
à l'unanimité des voix,

- DECIDE DE RENOUVELLER la fourniture d'électricité à EDF Collectivités ;
  - AUTORISE Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer le contrat correspondant ;
  - PREND ACTE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2023.
-

## **POINT N° 05 : Avis sur certaines demandes d'aide sociale.**

Le Département de la Moselle nous informe de la demande suivante :

**\* deux demandes d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement.**

## **POINT N° 06 -Divers et communications.**

### **DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES**

Du 29.06.2023 au 21.11.2023, il a été remis quatre bons d'achat d'une valeur chacun de 50,- € et onze bons d'une valeur chacun de 30,- € au magasin NORMA.

### **CREATION D'UN GROUPE POUR VISITER LES PERSONNES SEULES ET ISOLEES**

En 2022, trois administrées âgées et seules ont fait la demande auprès du C.C.A.S. pour avoir la visite de temps en temps d'une personne pour discuter et avoir des échanges divers. Mme MATTA Sophia propose aux membres de créer un groupe et demande qui serait intéressé pour faire partie de ce groupe. Se sont proposées :

- Mme TRIMBORN Antoinette
- Mme MOURER Marie-Pierre
- Mme HEYMES Penelope

Mme Michèle MULLER informe les membres qu'au mois de mai de cette année, la Maison du Temps Libre de Rech avait proposé à ces 3 personnes de rejoindre le Café Klatsch. Mais pour diverses raisons elles n'ont pas pu y assister. Mme Michèle fait également savoir que ce café Klatsch a lieu tous les 2° mercredi du mois à 15h à la Maison du Temps Libre à Rech.

### **REPAS DU 25 DECEMBRE 2023 POUR LES PERSONNES SEULES ET ISOLEES**

Il est proposé de reconduire le repas le 25 décembre. Il aura lieu à la Maison du Temps de Libre à Rech à partir de 11h30. A ce jour, sont inscrites 11 personnes.

Mme Sophia MATTA a été sollicitée par plusieurs personnes pour participer à ce repas. Mais elle met l'accent et précise que ce repas est réservé uniquement aux personnes seules et isolées.

### **REPAS DES AINES LE 03 DECEMBRE 2023**

M. Sylvain MULLER propose de faire des amuses bouches pour le repas des aînés du 03 décembre. Ils n'ont pas été prévu dans le menu du traiteur. Mme la Vice-Présidente le remercie.

### **VISITE AUX RESIDENTS DE L'EHPAD**

La Vice-Présidente propose de reprendre la visite à l'EHPAD. Elle aura lieu le 11 décembre 2023 à 16h00. L'animation sera assurée par Elvis STENGEL. Chaque résident recevra un cadeau. M. Sylvain MULLER préparera le vin chaud et la boulangerie KLAMMERS livrera les biscuits de Noël.

**COURONNES DE L'AVENT**

Il est proposé aux résidents du F.P.A. un atelier pour confectionner des couronnes de l'avent le vendredi 24 novembre 2023. Que chacun se verra remettre en cadeau.

**La séance est levée à 19 Heures 45**

La Vice-Présidente  
Sophia MATTA



La secrétaire de séance  
Marie-Pierre MOURER

